

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taïeb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Aguerre, Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taïeb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Cession à Monsieur Philippe Del Castillo d'un terrain sis chemin de Hayet.

Le conseil municipal a prononcé la désaffectation et a constaté le déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie, chemin de Hayet, pour une superficie de 851 m² (conformément au plan ci-joint). Ce terrain est désormais intégré au domaine privé de la commune de Bayonne et peut être cédé.

Monsieur Philippe Del Castillo a sollicité la cession de ce bien à son profit, en vue de poursuivre l'aménagement des terrains dont il est propriétaire.

Un accord est intervenu avec Monsieur Del Castillo pour la cession de 851 m² au prix de 5 € le m², conformément à l'avis de France Domaine du 26 mai 2014, soit un prix total de 4 255 €.

L'ensemble des frais inhérents à cette transaction sera pris en charge par l'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Philippe Del Castillo ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette cession.

M. Noguès s'abstient.

Adopté à la majorité.